

Code de Conduite pour les Fournisseurs en matière de Développement Durable

1. INTRODUCTION

En tant que seul bancassureur entièrement dédié à l'économie belge, le groupe Belfius Banque & Assurances (ci-après dénommé collectivement "Belfius") se sent responsable d'inspirer et de faciliter la transition vers une société belge plus durable. A cette fin, Belfius s'attache à intégrer les critères ESG dans toutes ses activités et ses relations avec toutes les parties prenantes.

L'intégration des critères ESG dans les activités d'achat et la participation active de nos fournisseurs sont essentiels pour réaliser cette transition majeure.

Pour avoir un impact positif, Belfius s'attache ainsi à :

- rendre ses propres décisions et opérations plus durables;
- > offrir des solutions pertinentes à ses clients, pour qu'ils puissent réaliser leurs propres ambitions dans la transition durable et les défis sociétaux auxquels ils souhaitent contribuer;
- > inspirer et encourager ses fournisseurs à mener leurs activités de manière responsable.

Par conséquent, Belfius cherche notamment à intégrer les critères et conditions ESG dans tous les aspects et décisions du processus d'achat et veille à assurer le respect de ses valeurs et de ses engagements, ainsi que des exigences légales, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ce Code de Conduite s'applique aux fournisseurs de produits et/ou de services pour Belfius et ses filiales. Il a pour objectif de leur présenter les principes que Belfius entend respecter, et de les supporter à s'y conformer. Parce que la transition durable ne pourra se réussir que tous ensemble.

2. PRINCIPES

Les fournisseurs de produits et de services avec lesquels Belfius souhaite signer un contrat ou qui sont déjà sous contrat actif avec Belfius sont tenus de signer et de respecter les principes énoncés dans le présent Code de Conduite. Celui-ci fait partie de notre stratégie ESG globale et est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies. Il s'applique à toutes les entités du groupe Belfius et à toutes les activités d'approvisionnement et de sous-traitance de Belfius.

Référence : Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

Référence Belfius : Belfius Bank SA | Pacte mondial des Nations Unies

Belfius cherche à sélectionner des fournisseurs qui veillent eux-mêmes à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les principes suivants, en plus d'adhérer à toutes les législations et réglementations applicables en matière environnementale, sociale et fiscale.

Le Code de Conduite s'applique également à toutes les entités du fournisseur, c'est-à-dire les sociétés mères, les sociétés affiliées et les filiales du fournisseur, le cas échéant.

Voici ce qu'attend Belfius de ses fournisseurs :

Droits de l'Homme

- Défendre, soutenir et respecter la protection des droits humains proclamés au niveau international.
- > Ne tolérer aucun harcèlement ni aucune forme d'abus et veiller à ne pas être complices de violations des droits humains.

Santé et Sécurité

- > Interdire tout traitement dur ou inhumain.
- > Se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires visant à offrir à son personnel un environnement de travail sain et sûr.
- > Fournir des produits et des services qui répondent aux critères de qualité et de sécurité spécifiés dans les contrats avec Belfius.
- > Prendre des initiatives proactives en matière de sécurité afin de protéger les personnes et les biens contre les dommages et les préjudices.

Travail

- > Respecter les réglementations locales et internationales du travail en matière de rémunération et de temps de travail (en particulier, la garantie d'un salaire minimum).
- > Respecter la liberté d'association et garantir le droit de son personnel, y compris les travailleurs intérimaires, à s'exprimer ouvertement et librement sur leurs conditions de travail, et respecter le droit d'adhérer à des syndicats et de participer à des négociations collectives.
- > Éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire; garantir que les employés soient libres de quitter leur emploi après un préavis raisonnable.
- > Interdire le recours au travail des enfants. L'emploi des jeunes doit être conforme aux conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail et respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'âge, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.
- > Garantir la non-discrimination dans les processus de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de retraite, de licenciement et de promotion. Il est essentiel d'éradiquer tout préjugé lié au sexe, à la race, à l'orientation sexuelle, à la nationalité, à la caste, à l'âge, à l'origine ethnique, à l'état de santé, à l'origine sociale, à la religion, au handicap, à l'état civil, aux convictions politiques ou philosophiques, à l'appartenance syndicale ou à l'affiliation politique, conformément aux principes énoncés dans la Convention sur l'Egalité de Rémunération et la Convention sur la Discrimination de L'Organisme International du Travail (OIT).
- Veiller à ce que tous les employés aient accès à un système efficace de signalement des griefs, y compris des conseils sur l'utilisation de canaux de dénonciation anonymes. Nous attachons une grande importance à la capacité de chacun à signaler tout problème lié à un comportement illégal, contraire à l'éthique ou inapproprié.

Environnement

- > Soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforcer de limiter son impact sur l'environnement.
- > Sur demande écrite spécifique de Belfius, s'engager dans un trajet afin d'adopter des objectifs scientifiquement fondés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en alignement avec les principes de l'Accord de Paris sur le climat, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- > Prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- > Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- > Respecter toutes les législations environnementales applicables (nationales et internationales) ainsi que les normes internationales et obtenir et respecter systématiquement toutes les autorisations, approbations et enregistrements environnementaux requis.
- > Superviser les objectifs environnementaux pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre grâce à des stratégies telles que la conservation de l'énergie, l'utilisation d'énergie propre et d'autres mesures pertinentes.

Anticorruption

- Mener ses activités avec intégrité, loyauté, transparence, professionnalisme et respect mutuel.
- > Appliquer une politique interne stricte de tolérance zéro à l'égard de la corruption et les comportements frauduleux, conformément à la Politique Anticorruption de Belfius. Le fournisseur doit avoir sa propre politique interne interdisant la fraude et le blanchiment d'argent, et doit mettre en œuvre des mesures internes pour diminuer les risques de corruption et de fraude.
- > Lutter activement contre toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.
- > S'abstenir d'offrir au personnel de Belfius des cadeaux, des avantages ou des invitations qui dépassent les pratiques commerciales standard.
- Déclarer, au moment de la signature d'un contrat avec Belfius, l'absence d'implication dans des affaires de corruption ou de fraude, y compris des procédures judiciaires connexes ou toute affaire similaire.

Belfius encouragera systématiquement les fournisseurs à mettre en œuvre leurs propres politiques ou déclarations de la direction générale traitant des sujets mentionnés ci-dessus.

3. EVALUATION DES FOURNISSEURS

Toutes nos activités d'achat sont évaluées en fonction des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance énoncée dans le présent Code de Conduite. Parce que le respect de ce Code de Conduite est essentiel; Belfius l'évalue au cours de la procédure de sélection mais aussi par un suivi tout au long du cycle de vie du contrat.

Les fournisseurs qui réussissent le processus de sélection et qui concluent un contrat avec Belfius s'engagent à se conformer au présent Code de Conduite qui est annexé au contrat et en fait partie intégrante.

- > Pendant le cycle de vie du contrat, nous contrôlons régulièrement le respect de ce Code de Conduite. Nous invitons les fournisseurs à participer, à leurs propres frais, à des évaluations régulières, et à améliorer leurs résultats le cas échéant.
- > Belfius garantira l'équité dans le processus de sélection des fournisseurs en établissant les conditions d'une concurrence loyale et d'un traitement équitable de ses fournisseurs.
- > Le fournisseur doit effectuer des évaluations périodiques de ses installations et opérations, ainsi que des installations et opérations de ses sous-traitants et fournisseurs sous-traitants qui fournissent des produits ou des services à Belfius, afin de garantir le respect du présent Code de Conduite et de la loi.

Suivi de la performance

Belfius est disposé à fournir un soutien raisonnable aux fournisseurs qui sont prêts à mettre en œuvre des actions de remédiation en vue d'une mise en conformité de leur score ESG.

4. "WHISTI FBI OWING"

Il est important pour nous que quiconque puisse signaler ses préoccupations concernant une conduite illégale, contraire à l'éthique ou inappropriée. La procédure confidentielle et anonyme de dénonciation (Whistleblowing) de Belfius est à la disposition de votre personnel travaillant sur les sites de Belfius.

5. AMENDEMENT AU CODE DE CONDUITE POUR LES FOURNISSEURS

Ceci est la version 2.0 du Code de Conduite pour les Fournisseurs en matière de Développement Durable (23 octobre 2023).

Belfius se réserve le droit de mettre à jour ce Code de Conduite si nécessaire en réponse aux changements dans les lois, les réglementations, les enseignements tirés de son application et les pratiques prévalant dans les secteurs dans lesquels les fournisseurs de Belfius opèrent. La version la plus récente du Code de Conduite pour les Fournisseurs en matière de durabilité est toujours accessible sur notre site web.

